



eureKING

Les détenteurs de titres de eureKING approuvent les modifications des statuts nécessaires pour procéder à l'IBC Proposé de Skyepharma et à l'Acquisition Proposée de SCTbio

Les deux transactions restent soumises à financement et approbation des actionnaires s'agissant des apports en nature à réaliser

La procédure *ad hoc* de remboursement des *Market Shares* débutera au plus tard le 21 août 2023

Résultats des votes des assemblées générale extraordinaire et spéciales du 11 août 2023

- Paris, France, 11 août 2023 – eureKING (ISIN: FR0014009ON9, Euronext Paris) (la « **Société** ») la première *Special Purpose Acquisition Company* (« **SPAC** ») européenne dans la santé dédiée à la bioproduction, annonce aujourd'hui que les actionnaires ainsi que les détenteurs des différentes catégories de titres émis par eureKING lors de son introduction en bourse, à savoir les *Market Shares*, les *Market Warrants*, les *Founders' Shares* (catégories A1, A2 et A3) et les *Founders' Warrants* ont approuvé les modifications suivantes des statuts et des modalités des *Market Warrants* (BSAR B) et des *Founders' Warrants* (BSAR A) :
 - prorogation du de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprises Initial (ou IBC)¹ du 13 août 2023 au 31 octobre 2023 ;
 - levée de l'exigence selon laquelle la juste valeur de marché de la cible du Rapprochement d'Entreprises Initial doit représenter au moins 75 % des fonds levés lors de l'introduction en bourse d'eureKING² ; et
 - mise en place d'une période de remboursement pour les *Market Shares* dans les prochains jours, indépendamment de la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises Initial.
- eureKING peut ainsi procéder à la réalisation de l'IBC avec Skyepharma³, ainsi qu'à l'acquisition de 100% de SCT Cell Manufacturing s.r.o (« **SCTbio** ») tel qu'envisagée⁴ Afin de lever toute ambiguïté, l'acquisition de 100% de SCTbio) ne fait pas partie de l'IBC avec Skyepharma.

Pour rappel, ces acquisitions comprendront la vente à eureKING d'une partie du capital social des deux entreprises en échange d'un paiement en espèces et de l'apport à eureKING de la partie restante.

eureKING a l'intention de financer la partie en espèces de l'IBC proposé de Skyepharma et l'acquisition de SCTbio (s'élevant à 36,05 millions d'euros) grâce aux engagements pris par certains actionnaires d'eureKING de ne pas demander le remboursement de leurs *Market Shares*, et/ou par un financement supplémentaire en fonds propres de ses actionnaires existants et/ou de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé réalisé avant la clôture de la réalisation de l'IBC proposée avec Skyepharma.

¹ Se référer au prospectus d'introduction en bourse d'eureKING approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mai 2022, sous le n°22-134 (le « **Prospectus d'IPO** »).

² Se référer au Prospectus d'IPO précité.

³ Se référer au Communiqué de Presse du 8 août 2023

⁴ Se référer au Communiqué de Presse du 9 août 2023



eureKING

eureKING recherche actuellement de tels engagements de non-remboursement et/ou de financements supplémentaires.

L'apport de eureKING au capital social de Skyepharma et SCTbio qui n'est pas payé en espèces fera l'objet d'une approbation par les détenteurs d'actions en temps voulu.

La Société publiera, au plus tard le 21 août 2023, une IBC Notice ou un avis de remboursement, déclenchant l'ouverture d'une période de 30 jours calendaires durant laquelle les porteurs de *Market Shares* pourront demander le remboursement de leurs actions au prix convenu de 10,30 euros⁵.

Le détail des résultats de votes pour chacune des sept assemblées générale et spéciales est présenté ci-dessous.

À propos d'eureKING

Fondé en mars 2022, eureKING est un SPAC (*Special Purpose Acquisition Company*) français créé dans le but d'acquérir des entreprises européennes dans le domaine de la bioproduction de pointe, avec l'ambition de créer un bio-CDMO leader en Europe capable de répondre aux besoins croissants d'externalisation de cette industrie. eureKING a choisi de se concentrer sur trois segments hautement spécialisés et stratégiques de l'industrie biopharmaceutique : la production de produits biologiques, en particulier les nouvelles générations d'anticorps monoclonaux ou de protéines complexes, la production de thérapies cellulaires et géniques et la production de produits biothérapeutiques vivants (avec des applications dans le microbiome).

Avec une levée de fonds de 150 millions d'euros en mai 2022, eureKING est dirigée par une équipe de gestion internationale composée de talents expérimentés du secteur de la santé, qui se consacre à 100 % au projet SPAC et à sa stratégie de développement. eureKING est soutenue par un conseil d'administration doté d'une expertise pharmaceutique et financière complémentaire afin d'atteindre son objectif de développement et de promotion du secteur prometteur de la biofabrication en Europe à l'échelle internationale.

eureKING est cotée sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris depuis le 12 mai 2022.

www.eureking.com

Contacts avec les médias

eureKING

Image Sept

Leslie Jung-Isenwater / Sergio de la Calle / Florence Coupry

eureking@image7.fr

+33 (0)1 53 70 74 70

⁵ Se référer au Prospectus d'IPO précité et au communiqué de presse d'eureKING publié le 8 août 2023 précité.



eureKING



eureKING

1. Assemblée spéciale des porteurs de *Market Shares* (Actions B)

- **Nombre de titres du capital social : 15.000.000**
- **Nombre total de titres ayant droit de vote : 15.000.000**
- **Nombre total de voix ayant droit de vote : 15.000.000**
- **Nombre de titres présents ou représentés : 6.667.194**, soit 44,447% du capital
- **Nombre de voix présentes ou représentées : 6.667.194**, soit 44,447% des droits de vote

Résolutions	Voix exprimées						Résultat
	Pour		Contre		Abstention		
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
Résolution n°1 - Approbation de la prorogation de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprise et levée du seuil de taille minimum	6.667.194	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°2 - Modification des Articles 12.4 et 12.6 des statuts de la Société	5.451.305	100%	0	0,00%	1.215.889	-	Adoptée
Résolution n°3 - Modification de l'Annexe 1 des statuts de la Société	5.451.305	100%	0	0,00%	1.215.889	-	Adoptée
Résolution n°4 - Pouvoirs pour formalités	6.667.194	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée



eureKING

2. Assemblée spéciale des porteurs de *Market Warrants* (BSAR B)

- **Nombre de titres : 15.000.000**
- **Nombre total de titres ayant droit de vote : 15.000.000**
- **Nombre total de voix ayant droit de vote : 15.000.000**
- **Nombre de titres présents ou représentés : 6.740.842**, soit 44,938% du capital
- **Nombre de voix présentes ou représentées : 6.740.842**, soit 44,938% des droits de vote

Résolutions	Voix exprimées						Résultat
	Pour		Contre		Abstention		
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
Résolution n°1 - Approbation de la prorogation de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprise et levée du seuil de taille minimum	6.740.842	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°2 - Modification des termes et conditions des BSAR B	6.740.842	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°3 - Pouvoirs pour formalités	6.740.842	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée



eureKING

3. Assemblée spéciale des porteurs de *Founders Shares A1* (catégorie A1)

- **Nombre de titres du capital social : 2.500.000**
- **Nombre total de titres ayant droit de vote : 2.500.000**
- **Nombre total de voix ayant droit de vote : 2.500.000**
- **Nombre de titres présents ou représentés : 2.442.422**, soit 97.969% du capital
- **Nombre de voix présentes ou représentées : 2.442.422**, soit 97.969% des droits de vote

Résolutions	Voix exprimées						Résultat
	Pour		Contre		Abstention		
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
Résolution n°1 - Approbation de la prorogation de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprise et levée du seuil de taille minimum	2.442.422	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°2 - Modification des Articles 12.4 et 12.6 des statuts de la Société	2.274.992	100%	0	0,00%	167.430	-	Adoptée
Résolution n°3 - Modification de l'Annexe 1 des statuts de la Société	2.274.992	100%	0	0,00%	167.430	-	Adoptée
Résolution n°4 - Pouvoirs pour formalités	2.442.422	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée



eureKING

4. Assemblée spéciale des porteurs de *Founders Shares A2* (catégorie A2)

- Nombre de titres du capital social : 1.250.000
- Nombre total de titres ayant droit de vote : 1.250.000
- Nombre total de voix ayant droit de vote : 1.250.000
- Nombre de titres présents ou représentés : 1.221.209, soit 97,696% du capital
- Nombre de voix présentes ou représentées : 1.221.209, soit 97,696% des droits de vote

Résolutions	Voix exprimées						Résultat
	Pour		Contre		Abstention		
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
Résolution n°1 - Approbation de la prorogation de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprise et levée du seuil de taille minimum	1.221.209	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°2 - Modification des Articles 12.4 et 12.6 des statuts de la Société	1.137.494	100%	0	0,00%	83.715	-	Adoptée
Résolution n°3 - Modification de l'Annexe 1 des statuts de la Société	1.137.494	100%	0	0,00%	83.715	-	Adoptée
Résolution n°4 - Pouvoirs pour formalités	1.221.209	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée



eureKING

5. Assemblée spéciale des porteurs de *Founders Shares A3* (catégorie A3)

- Nombre de titres du capital social : 1.250.000
- Nombre total de titres ayant droit de vote : 1.250.000
- Nombre total de voix ayant droit de vote : 1.250.000
- Nombre de titres présents ou représentés : 1.227.779, soit 98,222% du capital
- Nombre de voix présentes ou représentées : 1.227.779, soit 98,222% des droits de vote

Résolutions	Voix exprimées						Résultat
	Pour		Contre		Abstention		
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
Résolution n°1 - Approbation de la prorogation de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprise et levée du seuil de taille minimum	1.227.779	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°2 - Modification des Articles 12.4 et 12.6 des statuts de la Société	1.144.063	100%	0	0,00%	83.716	-	Adoptée
Résolution n°3 - Modification de l'Annexe 1 des statuts de la Société	1.144.063	100%	0	0,00%	83.716	-	Adoptée
Résolution n°4 - Pouvoirs pour formalités	1.227.779	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée



eureKING

6. Assemblée spéciale des porteurs de *Founders Warrants* (BSAR A)

- **Nombre de titres : 897.000**
- **Nombre total de titres ayant droit de vote : 897.000**
- **Nombre total de voix ayant droit de vote : 897.000**
- **Nombre de titres présents ou représentés : 883.257**, soit 98,467% du capital
- **Nombre de voix présentes ou représentées : 883.257**, soit 98,467% des droits de vote

Résolutions	Voix exprimées						Résultat
	Pour		Contre		Abstention		
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
Résolution n°1 - Approbation de la prorogation de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprise et levée du seuil de taille minimum	883.257	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°2 - Modification des termes et conditions des BSAR A	883.257	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°3 - Pouvoirs pour formalités	883.257	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée



eureKING

7. Assemblées générale extraordinaire et spéciales :

- **Nombre de titres du capital social : 20.000.000**
- **Nombre total de titres ayant droit de vote : 20.000.000**
- **Nombre total de voix ayant droit de vote : 20.000.000**
- **Nombre de titres présents ou représentés : 11.145.823**, soit 55,729% du capital
- **Nombre de voix présentes ou représentées : 11.145.823**, soit 55,729% des droits de vote

Résolutions	Voix exprimées						Résultat
	Pour		Contre		Abstention		
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
Résolution n°1 - Approbation de la prorogation de la date de réalisation du Rapprochement d'Entreprise et levée du seuil de taille minimum	11.145.823	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°2 - Modification des Articles 12.4 et 12.6 des statuts de la Société	9.595.073	100%	0	0,00%	1.550.750	-	Adoptée
Résolution n°3 - Modification de l'Annexe 1 des statuts de la Société	9.595.073	100%	0	0,00%	1.550.750	-	Adoptée
Résolution n°4 - Modification des termes et conditions des BSAR A	11.145.823	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°5 - Modification des termes et conditions des BSAR B	11.145.823	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée
Résolution n°6 - Pouvoirs pour formalités	11.145.823	100%	0	0,00%	0	-	Adoptée



eureKING

Avertissement

Le 6 juin 2023, J.P. Morgan a mis fin à son association avec eureKING et a renoncé à toute rémunération en lien avec cette association. Le même jour, J.P. Morgan a également renoncé à son droit au paiement d'une commission différée liée à son rôle de co-coordonateur global et teneur de livre dans le cadre de l'introduction en bourse d'eureKING. J.P. Morgan a informé eureKING qu'il ne portera aucune responsabilité au titre de ce communiqué de presse.

Avertissement

La communication, la publication ou la diffusion de la présente communication peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Par conséquent, toute personne qui pourrait se trouver en possession de la présente communication est tenue de se renseigner au sujet de telles restrictions éventuelles et de s'y conformer. eureKING n'assume aucune responsabilité en cas de violation d'une telle restriction par une personne. La présente communication ne constitue pas un prospectus mais une communication à caractère promotionnel à valeur exclusivement informative. Elle n'est pas et ne doit pas être considérée, en toutes circonstances, comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre de vente ou une sollicitation d'of Avertissement La communication, la publication ou la diffusion de la présente communication peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certaines juridictions. Par conséquent, toute personne qui pourrait se trouver en possession de la présente communication est tenue de se renseigner au sujet de telles restrictions éventuelles et de s'y conformer. eureKING n'assume aucune responsabilité en cas de violation d'une telle restriction par une personne. La présente communication ne constitue pas un prospectus mais une communication à caractère promotionnel à valeur exclusivement informative. Elle n'est pas et ne doit pas être considérée, en toutes circonstances, comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, une recommandation d'investissement ou une sollicitation de vote ou d'approbation.

Déclarations prospectives

Cette communication contient des indications sur les objectifs, perspectives ou d'autres déclarations prospectives qui peuvent être identifiées par l'utilisation de mots tels que « anticiper », « croire », « s'attendre à », « estimer », « planifier », « ambitionner » et « projet » et d'autres expressions similaires qui indiquent des événements ou des tendances futures et qui ne sont pas des énoncés de faits historiques. Ces objectifs, prévisions ou autres déclarations prospectives, qui peuvent concerner le chiffre d'affaires, les bénéfices, la performance, les stratégies, les perspectives et les activités d'eureKING, de SCTbio ou de l'entité issue de la réalisation de l'acquisition proposée, sont basés sur des données actuelles (y compris les informations fournies à eureKING par SCTbio et ses actionnaires dans le cadre de l'opération envisagée), ainsi que sur des hypothèses et analyses faites par eureKING à la lumière de sa perception des tendances historiques, des conditions actuelles et des développements futurs attendus et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Ces déclarations prospectives peuvent évoluer ou être révisées en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, y compris en particulier les facteurs de risque susmentionnés. Le lecteur est invité à ne pas se fier indûment sur ces déclarations prospectives qui ne sont valables qu'à la date de leurs énonciations. eureKING décline expressément toute obligation ou engagement de mettre à jour ou de modifier les objectifs, prévisions ou autres déclarations prospectives contenus dans le présent communiqué, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi ou la réglementation en vigueur l'exige.

Données relatives à l'industrie et au marché

Les déclarations faites dans cette communication concernant les convictions d'eureKING sur le secteur de la biofabrication, le marché et le paysage des entreprises dans les juridictions européennes sont basées sur des recherches menées par eureKING, sur des informations accessibles au public publiées par des tiers et, dans certains cas, sur des estimations de la direction basées sur leur industrie, leur expérience et d'autres connaissances. Bien qu'eureKING estime que ces informations sont fiables, eureKING n'a pas vérifié de manière indépendante ces informations provenant de tiers, et ne fait de déclaration ou ne donne de garantie quant à l'exhaustivité de ces informations présentées dans la présente communication.

Il est également possible que les données et les estimations soient inexacts ou obsolètes, ou que les tendances prévues ne se produisent pas pour les mêmes raisons que celles décrites ci-dessus, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur les résultats d'exploitation, la situation financière, le développement ou les perspectives d'eureKING. Les tendances de l'industrie, du marché et des entreprises dans les juridictions européennes peuvent différer des tendances du marché décrites dans la présente communication.

Estimations

Les données financières historiques relatives à SCTbio incluses dans la présente communication ont été fournies à eureKING par SCTbio et ses actionnaires dans le cadre de l'opération envisagée objet de la présente communication.